GENERALI
Solutions d'assurances

particuliers | **PROFESSIONNELS** | entreprises

100 % PRO
de l'Automobile

100 % PRO
DE L'AUTOMOBILE

Des garanties complètes pour préserver votre exploitation

Une multirisque à la carte…

Vous déterminez votre niveau de protection à partir d'un éventail de garanties très variées : incendie, événements climatiques, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris des glaces, bris de machines, reconstitution d'archives, attentats, vandalisme…

100 % PRO à votre service

Votre entreprise est unique, vos besoins d'assurance le sont aussi. Votre assureur Generali est un véritable partenaire. Spécialiste de l'assurance d'entreprise, il examine avec vous les risques liés à votre exploitation, vous conseille et vous aide à faire face à vos responsabilités. Avec le contrat 100 % Professionnel de l'Auto, il vous propose des solutions simples, efficaces et évolutives en fonction de votre activité.

Des garanties étendues à l'extérieur des locaux

Les stations de lavage ou de distribution de carburant, les éclairages extérieurs, les arbres, les terrasses situées dans l'enceinte sont couverts en cas d'incendie, explosion, foudre, fumées accidentelles.

Votre matériel professionnel bien assuré

Les garanties « Dommage électrique, bris » vous fournissent une protection complète en cas de dommages suite à une maladresse, un choc ou une chute… Tout votre matériel professionnel est couvert, qu'il vous appartienne ou qu'il soit en location (pont de levage, banc d'essai, compresseur, distributeur de carburant, vitrine réfrigérée, ordinateur, imprimante…).

Votre matériel informatique et vos "valises Diagnostic" assurés en tous lieux

Vous et vos collaborateurs êtes amenés à vous déplacer pour exercer votre métier (dépannage, rendez-vous en clientèle…). Où que vous soyez, votre matériel portable est assuré contre le vol et le bris.

Une protection totale pour ceux qui le souhaitent

La garantie « Événements imprévus » permet de couvrir des dommages imprévisibles tels que l'effondrement.

Des garanties spécifiques pour les véhicules

Des formules simples pour chaque catégorie de véhicules

Le contrat 100 % Professionnel de l'Auto assure deux types de véhicules : les véhicules confiés par vos clients et les véhicules propres (ceux utilisés pour les besoins de l'entreprise, les véhicules de courtoisie, les véhicules personnels des dirigeants).
Pour chaque catégorie, vous choisissez la formule qui vous convient le mieux.

Un panel de garanties très large pour un maximum de sécurité

Responsabilité civile, vol, incendie, dommages tous accidents, bris de glaces, contenu du véhicule, événements majeurs, défense juridique et recours, protection du conducteur, assistance… chaque garantie est conçue pour vous apporter un maximum de sécurité et de confort.

Une assurance complète pour les véhicules confiés

Un collaborateur endommage le véhicule d'un client pendant des essais ; le garage et les véhicules confiés sont vandalisés pendant un week-end… Si vous choisissez de couvrir les véhicules confiés en tous risques, vous serez rapidement indemnisé, indépendamment de toute recherche de responsabilité.

Les véhicules des dirigeants également couverts

Pour les garagistes, une extension est prévue pour couvrir les véhicules appartenant au dirigeant ou à son conjoint (concubin). Il suffit de les déclarer dans le contrat. L'usage professionnel du véhicule du conjoint peut être assuré.

Des garanties adaptées pour assurer la pérennité de votre entreprise et votre responsabilité professionnelle

Un soutien financier pour pallier les pertes financières

Si votre activité est interrompue suite à un sinistre garanti, votre contrat 100 % Professionnel de l'Auto vous aide à faire face à une baisse du chiffre d'affaires et à ses conséquences économiques. La valeur de votre fonds de commerce est garantie. Vous préservez ainsi la pérennité de votre entreprise.

Une responsabilité civile éendue

Dans le cadre de vos activités, votre responsabilité peut être mise en cause par vos clients, mais aussi en cas d'accident corporel dans l'atelier, de défectuosité d'un véhicule réparé mis en cause lors d'un accident…
Pour que vous soyez toujours bien protégé, la Responsabilité civile de 100 % Professionnel de l'Auto comprend plusieurs volets : la responsabilité civile pendant travaux et la responsabilité après prestation de services ou livraison des objets et des véhicules confiés.

Exercez votre métier
avec passion,
votre contrat 100 % PRO
de l'Auto vous assure.